

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL (13/04/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,  
M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,  
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : 8

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Adjoint**  
Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Sophie LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. DUPARC Robert (représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

## ENFANCE - PETITE ENFANCE- AFFAIRES SCOLAIRES

38- 13 avril 2023

### **38. Classes de découverte écoles élémentaires et maternelles - participation communale année 2022 - 2023**

Rapporteur : Madame GAYET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

**Considérant** que les classes de découverte ont pour but de contribuer au développement et à l'apprentissage de l'autonomie chez les enfants et qu'elles ont un fort intérêt pédagogique,

**Considérant** que la subvention pour les classes de découvertes dans la commune de Moissac pour l'année 2022 - 2023 doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de verser les subventions telles que détaillées dans le tableau ci-dessous,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

ECOLES	EFFECTIF	MONTANT
OCCE P. CHABRIE	247	9 880 €
OCCE SARLAC Élémentaires	193	7 720 €
OCCE MONTEBELLO Élémentaires	83	3 320 €
OCCE L. GARDES Élémentaires	79	3 160 €
OCCE MATHALY Élémentaires	96	3 840 €
OCCE F. BOUISSET Élémentaires	103	4 120 €
OCCE C. DELTHIL	102	1 530 €
OCCE SARLAC Maternelle	102	1 530 €
OCCE MONTEBELLO Maternelle	64	960 €
OCCE L. GARDES Maternelle	47	705 €
OCCE MATHALY Maternelle	56	840 €
OCCE F. BOUISSET Maternelle	53	795 €
LA SAINTE FAMILLE Maternelle	38	570 €
LA SAINTE FAMILLE Élémentaires	78	3 120 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 341</b>	<b>42 090 €</b>

Pour copie conforme  
Moissac, le 17 avril 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :